

Comptes enregistrés		
Feuillelet d'impôt	Description	Affichage dans les CyberServices et date d'envoi
Reçus de cotisation à un REER	Reçus pour les cotisations versées à un REER personnel ou à un REER de conjoint. Des reçus sont également émis pour les transferts d'allocations de retraite ou d'indemnités de départ selon le sous-alinéa 60 j). S'appliquent aussi aux cotisations versées à partir d'un FERR du titulaire de compte ou d'un REER ou FERR de conjoint, ou aux montants déposés à nouveau en raison des modifications apportées au retrait minimal d'un FERR dans le budget 2015, à un transfert selon le sous-alinéa 60 l) (v).	Les reçus d'impôt pour les cotisations versées entre le 3 mars 2015 et le 31 décembre 2015 seront postés au cours de la deuxième semaine de janvier 2016. Les reçus d'impôt pour les cotisations versées entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 29 février 2016 seront postés chaque semaine à partir du 11 janvier 2016.
NR4 (REER)	Retraits d'un REER par les non-résidents	30-Mar-16
NR4 (FERR)	Retraits d'un FERR par les non-résidents	30-Mar-16
T4RSP/Relevé 2	Retraits d'un REER	29-Feb-16
T4RIF/Relevé 2	Retraits d'un FERR	29-Feb-16
T4A/Relevé 1	Retraits d'un REEE	29-Feb-16
T4A/Relevé 1	Retraits d'un REEI	29-Feb-16

Comptes non enregistrés		
Feuillelet d'impôt	Description	Affichage dans les CyberServices et date d'envoi
T5/R3 (fonds communs de placement)	Distribution du revenu provenant de fonds de la Catégorie Sociétés et d'un compte d'épargne à intérêt élevé	Le 29 février 2016, par la société de fonds communs de placement (non accessibles dans les CyberServices)
T5/R3	Dividendes et revenus d'intérêts égaux ou supérieurs à 50 \$. Les montants inférieurs à 50 \$ doivent être déclarés, mais aucun reçu n'est émis.	29-Feb-16
T5/R3	Tous les revenus d'actions scindées	29-Feb-16
T3/R16 (fonds communs de placement)	Distribution de revenu et remboursement de capital de fonds communs de placement	Le 30 mars 2016, par la société de fonds communs de placement (non accessibles dans les CyberServices)
T3/R16	Revenu provenant de parts de fiducie**. Le revenu provenant de fiducies sera déclaré de façon consolidée, à mesure que nous recevons les facteurs fiscaux de chacune des fiducies. Selon ses placements, un client peut recevoir plus d'un feuillelet T3. Un sommaire des parts de fiducie en suspens est inclus dans chaque envoi pour indiquer si d'autres feuillelets seront émis. Les rajustements de la valeur comptable ou de l'impôt des non-résidents seront passés dans vos comptes en avril.	30-Mar-16
Sommaire des opérations (T5008/R18)	Tous les clients qui ont reçu des produits de titres arrivés à échéance ou rachetés ou qui ont acheté ou vendu des actions durant l'année recevront un sommaire des opérations. Ce sommaire indique tous les achats, ventes, rachats et échéances pour l'année en cours. Avec vos relevés, il vous aidera à calculer vos gains ou pertes.	29-Feb-16
T5013/R15	Revenu d'une société de personnes** Le revenu provenant de sociétés en commandite sera déclaré individuellement, à mesure que nous recevons les facteurs fiscaux de chacune des sociétés. Certaines sociétés en commandite vous remettront directement des reçus et TD Waterhouse Canada Inc. ne fera pas de déclaration. C'est généralement le cas quand une société en commandite a changé de façon importante ou s'est dissoute.	31-Mar-16
NR4	Distributions aux non-résidents de revenu de source canadienne seulement.	30-Mar-16
1042-S	Émis pour déclarer certains revenus de source américaine* versés à des personnes non américaines	15-Mar-16
1099-INT	Émis pour déclarer certains revenus d'intérêt versés à des personnes américaines	1-Feb-16
1099-DIV	Émis pour déclarer certains revenus de dividendes versés à des personnes américaines	1-Feb-16
1099-B Substitute	Émis pour déclarer, entre autres, les produits obtenus par des personnes américaines sur certaines ventes	15-Feb-16
IRS Trading Summary (sommaire des opérations)		15-Feb-16
Trousse spéciale K1	Un formulaire fiscal de l'IRS pour déclarer, entre autres, la part de revenu, des déductions et des crédits d'un associé dans la société en commandite	Envoyé directement par la société en commandite (non accessible dans les CyberServices)
Autres documents non gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Sommaire des revenus de placement, si le client reçoit un feuillelet T5 • Sommaire des revenus de la fiducie, à l'exception des fonds communs de placement • Sommaire des parts de fiducie en suspens 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans la trousse du feuillelet T5 • Inclus dans la trousse du feuillelet T3 • Inclus dans la trousse du feuillelet T3

* Aux fins de la déclaration à l'Internal Revenue Service (IRS), si l'on vous impose au taux maximal de 30 % et que vous vivez dans un pays signataire d'une convention fiscale, vous pourriez diminuer votre paiement d'impôt en présentant la documentation nécessaire à TD Waterhouse Canada Inc. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec un représentant de Gestion de patrimoine TD ou de Placements directs TD.

** Les émetteurs de parts de fiducie et les sociétés en commandite peuvent émettre leurs facteurs fiscaux révisés en tout temps, peu importe les échéances réglementaires pour la production de rapports, ce qui peut amener TD Waterhouse Canada Inc. à vous envoyer un feuillelet d'impôt modifié. Si c'est le cas, nous annexerons aussi un formulaire T1ADJ. Vous devrez peut-être remplir le formulaire T1ADJ si vous avez déjà produit votre déclaration de revenus et en soumettre une nouvelle contenant les renseignements modifiés à l'ARC ou à Revenu Québec. Les résidents du Québec peuvent aussi être tenus de remplir le formulaire TP-1.R.V. pour déclarer les ajustements.